

# TR: Avis CD88 sur le projet de révision du PLU de Golbey

**De :** SCHOTT Jeremy <[jschott@vosges.fr](mailto:jschott@vosges.fr)>

**Envoyé :** lundi 28 août 2023 17:07

**À :** Urbanisme <[urbanisme@golbey.fr](mailto:urbanisme@golbey.fr)>

**Cc :** CLAUDE Sébastien <[sclaude@vosges.fr](mailto:sclaude@vosges.fr)>

**Objet :** Avis CD88 sur le projet de révision du PLU de Golbey

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'avis du Département concernant la révision de votre PLU.

## Règlementation communale des boisements :

Pas de remarques particulières.

Guillaume ARTEL  
*Chargée de mission forêt*

Service Agriculture et Forêt

Tél. : 03 29 29 89 87

## Règlementation environnement :

### *Contractualisations et Développement Durable :*

Pas de remarques particulières.

Nathan GIGANT

*Chargé de mission paysage*

**Tél. : 03 29 29 00 67**

***Milieux aquatiques :***

pas de remarques.

Jérémy MULLER

*Chargé de mission milieux aquatiques*

Service Environnement,

**Tél. : 03 29 30 35 19**

**Service Ingénierie routière :**

Il semblerait qu'il y ai un manque de cohérence dans les reculs des constructions par rapport à la RD166a :

- UF : 10 m / alignement
- UE : 10 m / limite de la voie
- UC : 5 m / limite de la voie
- UG : 5 m / alignement
- A et N : 75 m / alignement

Il conviendra d'uniformiser les reculs et de se conformer au règlement de voirie départemental.

Contact :

Laurence VERNIER  
*Adjointe Service Ingénierie Routière*

Service Ingénierie Routière

**Tél. : 03 29 29 87 85**

Cordialement

Jérémy SCHOTT

Technicien sécurité routière et gestion du domaine public

Service Ingénierie Routière

[jschott@vosges.fr](mailto:jschott@vosges.fr)

#### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction des Routes et du Patrimoine

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après désignés par «message») sont confidentiels et établis à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion, reproduction ou publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire, ainsi que d'éventuelles copies et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. L'authenticité et l'intégrité de ce message ne peut être garantie par le mode de communication qu'est l'Internet, aussi, le Conseil départemental des Vosges décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié, altéré, déformé ou falsifié. D'autre part, le Conseil départemental des Vosges ne reconnaît exclusivement que les délégations de signatures écrites pour les personnes habilitées et ne peut donc être engagé par un message électronique.  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*